



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Doubs

# GAGNEZ DU TEMPS EN DÉPOSANT VOS PIÈCES JUSTIFICATIVES SUR INTERNET

MÉMO



Grâce aux formulaires en ligne accessibles depuis  
le site DEPOTDOC - <https://cpam25.depotdoc.fr/>

vous pouvez adresser des pièces justificatives concernant :



- Le paiement de vos indemnités journalières
- Un accident du travail ou une maladie professionnelle
- Une information administrative ou de droits (affiliation, changement de situation, ...)
- Le services des aides financières
- L'invalidité
- Les rentes
- La Complémentaire Santé Solidaire (C2S)
- Votre statut de frontalier

Ce formulaire est exclusivement réservé aux assurés de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs et aux pièces justificatives citées ci-dessus.

## Ne sont pas traités via ce service :



- Les avis d'arrêt de travail
- Les feuilles de soins
- Les dossiers d'Aide Médicale d'État (AME)
- Les demandes de prise en charge de cures thermales
- Les modifications de RIB

## LES AVANTAGES



- Transmettre vos documents à la caisse d'Assurance Maladie du Doubs sans vous déplacer.
- Faciliter le traitement de votre dossier.
- Gagner du temps dans vos démarches administratives.



### COMMENT TRANSMETTRE VOS DOCUMENTS ?

Vous pouvez numériser vos documents avec un scanner ou l'appareil photo de votre smartphone. Des applications « scanner » existent. (Seuls les documents lisibles sont acceptés).



### FORMATS ACCEPTÉS :

Les documents au format PDF, JPG et PNG sont acceptés.